

Rapport d'utilisation de la subvention

Programme d'aide financière au loisir des personnes handicapées 2025-2026 - (PAFLPH)

Volet 2 - Soutien aux initiatives locales et régionales

IMPORTANT

Le rapport doit être complété **au plus tard le 28 février 2026**. Toute fausse déclaration entraîne l'exclusion du programme.

1. Organisme bénéficiaire de la subvention

1.1. Nom de l'organisme :

1.2. Coordonnées de l'organisme

Numéro et rue :

Ville :

Code postal :

Téléphone :

Personne-ressource :

Adresse courriel :

1.3. Votre organisme est :

Organisme à but non lucratif pour les personnes handicapées

Organisme à but non lucratif

Ville ou municipalité

Autre, spécifiez :

2. Utilisation de la subvention

2.1 Titre du projet réalisé :

2.2 Revenus

2.2.1 Aide financière reçue en vertu de ce projet par **ZLM**

2.2.2 Détails des autres sources de financement pour soutenir le projet

Utilisateur (participant ou parent)

Organisme demandeur (bénéficiaire de la subvention)

Autres, nommez :

Montant total des revenus (2.2.1 + 2.2.2) :

2.3 Dépenses

2.3.1 Activités, sorties, autobus, billets, etc.

2.3.2 Autres, nommez :

2.3.3 **Montant total des dépenses (2.3.1 + 2.3.2) :**

Le budget doit être détaillé et doit balancer

3. Participants

3.1 Indiquez le nombre de personnes handicapées ayant bénéficié de l'accompagnement, selon le groupe d'âge.

12 ans et moins 13 à 17 ans 18 à 21 ans 22 à 54 ans 55 et plus

3.2 Nombre total de personnes handicapées ayant bénéficié de l'accompagnement (somme de 3.1)

4. Accompagnement

4.1 Avez-vous embauché des accompagnateurs pour votre projet?

Oui Non

4.2 Si vous avez répondu « oui » à la question précédente, veuillez préciser si les accompagnateurs ont reçu une formation :

- Formation nationale en accompagnement en loisir des personnes handicapées (FACC)
- Sensibilisation «Mieux comprendre pour mieux agir en camp de jour»
- Certification en accompagnement camp de jour (CACDJ)
- Autres, nommez

5. Attestation

Je confirme que les renseignements contenus dans le présent rapport sont exacts.

Personne-ressource nommée au point 1.2

Fonction

Signature

Date de la signature

- Transmettre le rapport d'utilisation ainsi que toutes les factures liées au projet, au plus tard le 28 février 2026.
- Si une partie ou la totalité de la subvention n'est pas utilisée, le demandeur doit rembourser la somme correspondante.
- L'organisation devra rembourser la totalité du montant reçu à ZLM si aucune facture n'est remise.